

BULLETIN D'INSCRIPTION

SAISON 2023/2024

NOM de l'adhérent :					
Prénom :					
Date de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.					
Adresse complète :					
Code postal :	Ville :				
Téléphone fixe :	Téléphone portable :				
Email:					
Activité 1 :	2:	3:			
Traitement médical/allergies	:				
Nom et Prénom du père :		Profession:			
Nom et Prénom de la mère :		Profession :			
Je soussigné,					
Responsable légal de l'enfant	:				
En tant que :	ère	Père] Tuteur		
Certifie avoir pris connaissance du règlement général de l'association et du règlement intérieur de(s) l'activité(s) choisie(s) et m'engage à appliquer ceux-ci et à les faire appliquer à mon enfant. Autorise mon enfant à partir seul après son activité. M'engage à venir chercher mon enfant après son activité. Autorise la diffusion de l'image de mon enfant dans le cadre des activités sur tous supports utiles à l'Association (journal, site internet)					
Dans tous les cas, l'Association n'est pas responsable des incidents ou accidents pouvant survenir au cours du trajet aller ou retour en dehors de l'enceinte de l'Association et en dehors des horaires de cours.					
Marseille, le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.					
		Signature :			

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE PHALANGE DU LACYDON

3, Montée Saint-Esprit – 13002 MARSEILLE

Téléphone: 04.91.90.96.70

DECHARGE EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné (Nom-Prénom) :	
Autorise l'association LA PHALANGE DU LACYDON ou son représentant, à prendre (Pompiers, hospitalisation et intervention chirurgicale etc), en cas d'accident	toutes initiatives
Concernant mon enfant (Nom-Prénom de l'enfant) :	
Marseille, le	
Signature :	

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION DU LACYDON

La phalange du Lacydon, fondée en 1904, est une société d'éducation physique agrée par l'Education Nationale. Elle poursuit un but éducatif : tant au point de vue physique qu'au point de vue moral.

L'Association est dirigée par un conseil d'administration.

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES

- Les horaires devront être respectés.
- La présence aux compétitions, galas, spectacles est obligatoire.
- Les membres devront se présenter à chaque cours avec une hygiène irréprochable, notamment au niveau des pieds et des ongles.
- Dans les vestiaires, seuls sont autorisés les parents des enfants âgés de 3 ans à 6 ans.
- Toute absence devra être signalée au professeur et au bureau puis justifiée par un certificat médical.
- Toutes les affaires, tenues, accessoires devront être marqués au nom du propriétaire.
- Toute personne perturbant le fonctionnement d'un cours par sa tenue ou son comportement pourra se voir exclue d'un cours ou de façon définitive sans possibilité de remboursement.
- Certaines activités telles que la danse, le théâtre peuvent entraîner des frais de costumes ou de matériel pour le spectacle de fin d'année.
- Les activités sportives nécessitent une tenue spécifique obligatoire. Se renseigner à l'inscription.
- La location d'un car peut être envisagée pour des sorties hors Marseille, en ce cas tous les enfants concernés devront le prendre. Les parents devront réservés leurs places au plus tôt.
- <u>Les téléphones portables seront interdits pendant les cours.</u>
- La responsabilité de l'Association et des professeurs est limitée à la durée des cours.